MÉMOIRE

SUR LA

Famille de VALON

PAR

Jehanne de VALON

AVEC LA COLLABORATION DE SON COUSIN

Ludovic de VALON

1908

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

FAMILLE DE VALON

DEPUIS LE MOYEN AGE JUSQ'UA NOS JOURS

Branche des VALON de GIGOUZAC

D'après les papiers de la famille de Valon.
id. les archives de la Bibliothèque Nationale.
id. les documents des Archives Nationales.
id. les archives de la Tour de Londres.
id. id. du Vatican.
id. id. de Malte.
id. id. des Mairies de Cahors et de Gourdon.
D'après les archives des Préfectures du Lot, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne.
D'après les archives des bibliothèques de Cahors et Toulouse.
D'après les anciennes minutes de notaires du Quercy et du Limousin.
D'après les pièces des chartriers de plusieurs familles.

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

Famille de VALON

La famille de Valon est originaire du Quercy où on la trouve en haute situation dès le XI^e siècle. — Son écusson, écartelé d'or et de gueules, est à la salle des Croisades à Versailles. — Sa devise est : Maï d'honnour que d'honnours.

Le nom patronymique, du côté paternel, est *Stéphani* (d'Etienne) qui semble indiquer une origine gallo-romaine. Cependant, les Stéphani paraissent plutôt appartenir à la famille de Gourdon (1).

Du côté maternel, le nom patronymique est *Valon* qui tire son origine du lieu « de Valon » à Lavergne. Les Valon sont assurément un rameau des Castelnaud (2).

La famille Stéphani établie à Gigouzac avant l'an mille était très anciennement unie par des allian-

---

(1) *Maison d'Hébrard*, par l'abbé Albe, p. 5.

(2) Willelmus Chastanof de Laverna, Petrus frater ejus, Marta soror eorum dederunt Obasinensi Monasterio omne quod... audientibus : Bernardo de Fellonor, Petro de Valon, Willelmo de Valon... anno M° C° L° X° II (Cart. d'Obazine, bb. nationale, latin n° 1560, p. 63). — Les Valon d'ailleurs hommageaient aux Castelnaud la majeure partie de leurs possessions et notamment celles de Lavergne, Gramat, Meyrignac, etc.

ces à la famille de Valon et se fusionna définitivement avec elle vers 1235, par le mariage de Bernard Stéphani, seigneur de Gigouzac, avec Guillemette de Valon, héritière des Valon de Lavergne (1). Bernard forma dès lors la souche des Stéphani de Valon, seigneurs de Gigouzac, la Raymondie, Lavergne, Thégra, etc. (2). Ses enfants furent chargés de continuer, les uns, le nom et les armes de Valon, les autres, le nom et les armes Stéphani. — Durant un siècle et demi, les deux noms se mêlèrent à tel point que le même personnage est dénommé parfois : de Valon, Stéphani de Valon ou Stéphani. — Au début du XV^e^ siècle, le nom patronymique disparut pour faire place au seul nom *de Valon*, à la suite de mariages et d'héritages où l'obligation de porter le nom de Valon était imposée.

Cette famille donna plusieurs chevaliers croisés, un commandeur de l'ordre du Temple, un commandeur de saint Jean de Jérusalem, un abbé de la Chaise-Dieu, de nombreux évêques, légats, nonces des Papes, prieurs, abbés et autres personnages importants. — Et plus récemment, trois députés, deux lieutenants généraux et un pair de France. — Constamment fidèle à ses traditions, on

(1) On voit encore à Lavergne (canton de Gramat, Lot) une tour, dernier vestige du château de Valon, qui porte le nom de tour de Valon.

(2) Archives du Lot, série F, fonds Lacabane 241, p. 95 à 109, d'un mémoire sur la baronnie de Gramat.

la trouve toujours dans la ligne droite, sans déviation, donnant son sang pour sa foi et pour son pays.

Les Stéphani, originaires de Gigouzac de temps immémorial, hommageaient aux comtes de Toulouse les possessions qu'ils avaient dans cette localité et qu'ils tenaient d'eux. Malheureusement, les documents les plus anciens ne permettent de suivre leurs faits et gestes qu'à la fin du XI[e] siècle. A cette époque (1090) *Raymond Stéphani* fit don au chapitre de Cahors de dîmes et rentes pour fonder un canonicat (1). En 1096, il prit part à la première Croisade, sous la bannière de Raymond IV, comte de Toulouse (2).

Vers le même temps, *Géraud de Valon* fit aussi donation au même chapitre des rentes et droits qu'il avait sur l'église Saint-Génies d'Aynac (3). On le retrouve encore témoin, avec son fils Géraud, d'une largesse faite en 1119 par Guillaume et Aimeric de Gourdon au profit du monastère de Cluny (4).

En 1172, on voit un autre *Raymond Stéphani*, témoin d'une donation de Géraud de Cardaillac au monastère d'Obazine (4). Deux ans plus tard, *Bernard Stéphani*, seigneur de Gigouzac, fils dudit

(1) *Histoire manuscrite* de Fouillac, des origines jusqu'en 1208 (archives de M. de Folmont).
(2) *Histoire du Quercy* par G. Lacoste, T. 1, p. 450.
(3) *Histoire du Quercy* par G. Lacoste, T. 1, p. 442.
(4) Bibliothèque Nationale, salle des manuscrits, pièces originales,
(4) Cartulaire d'Obazine, n° 1560, p. 99.

Raymond, figure dans une charte d'Aimeric de Gourdon (1) ; en 1185, dans l'acte de vente de l'église Saint-Médard (2) ; il est aussi témoin (1187) d'une libéralité importante de Géraud de Cardaillac au monastère d'Obazine (3). On relève encore *Aimeric et Guillaume de Valon,* et *Pierre Stéphani*, témoins de plusieurs donations au même monastère, de 1167 à 1180 (4), et enfin *Pierre de Valon*, bienfaiteur d'Obazine en 1168 (5). Il était parent de *Bernard de Valon* qui devint abbé de la Chaise-Dieu (1194-1199) et joua un rôle important pendant cette période. Il fut chargé notamment de signifier au roi Philippe-Auguste la bulle d'excommunication lancée contre lui (6).

L'église de Gigouzac fut bâtie au XII[e] siècle par les soins des Stéphani ; ils y élevèrent un tombeau dans le chœur que l'on voit encore de nos jours.

Au début du XIII[e] siècle, les faits se précisent et l'on peut suivre la filiation plus aisément. Les possessions des seigneurs de Gigouzac s'accrurent alors de biens et rentes dans les paroisses de Martel, Turenne, Gaignac et de la forteresse de la Ray-

(1) Cartulaire d'Obazine, n° 1560, p. 256.
(2) Cartulaire d'Obazine, n° 1560, p. 183.
(3) Cartulaire d'Obazine, n° 1560, p. 202.
(4) Cartulaire d'Obazine, n° 1560, p. 87, 88, 93, 97, 130 etc... 71, 156, 255, 290, etc...
(5) Cartulaire d'Obazine, n° 1560, p 256.
(6) *L'Auvergne au moyen âge* (Les monastères) par Dominique Branche, p. 213.

mondie, bâtie au centre de la ville de Martel par les vicomtes de Turenne et donnée par eux aux Stéphani avec lesquels ils avaient des liens de parenté.

Vers 1235 eut lieu le mariage de *Bernard Stéphani*, fils d'Arnaud, avec Guillemette de Valon, qui fusionna définitivement les deux familles. Guillemette était fille d'Arnaud de Valon et héritière de Lavergne. Son patrimoine comprenait le château de Valon de Lavergne, des biens et droits à Rocamadour, Aynac, Saint-Céré, Bretenoux. Pour sauvegarder le nom et les armes de Valon, il fut stipulé dans le contrat que les enfants s'appelleraient les uns de Valon, les autres Stéphani.

Nous arrivons à la grande époque des Croisades, au moment où saint Louis partit pour la Terre Sainte. Les chevaliers du Quercy, enrôlés sous la bannière d'Alphonse, comte de Poitiers, le rejoignirent à Rocamadour et s'embarquèrent en novembre 1249. — *Arnaud de Valon* et *Bernard Stéphani*, son gendre, étaient du nombre. — La présence d'Arnaud à Acre, en juin de l'année suivante, est attestée par un acte d'emprunt de trois cents livres tournois pour couvrir les frais du retour (1).

Bernard Stéphani de Valon et Guillemette moururent avant 1257, laissant de nombreux enfants.

(1) Gavard, Versailles, salle des Croisades, 2e partie, p. 38.

En 1259, *Raymond Stéphani*, leur fils, en qualité de seigneur de Gigouzac, rendit hommage à Alphonse de Poitiers (1).

En 1282, *Guillaume de Valon*, clerc, et son frère *Arnaud Stéphani*, chevalier, également fils de Bernard, passèrent une transaction avec l'archiprêtre de Thégra, au sujet de leurs droits respectifs sur la justice de ce lieu (2). Les deux frères venaient d'hériter d'une part de cette seigneurie qu'ils tenaient de la famille de Gasc dont une fille avait épousé *Arnaud Stéphani*, leur aïeul. Les Stéphani de Valon la possèderont plus tard en entier.

Pendant ce siècle, la famille Stéphani de Valon prit largement part au magnifique épanouissement de foi qui caractérise cette époque et donna à l'Eglise plusieurs de ses fils, savoir :

Bernard Stéphani, d'abord moine au Vigan avant 1260, se fit dominicain au couvent de Cahors, fut visiteur, prédicateur général en 1270, quatre fois prieur de Cahors (1268-1289), et une fois prieur de Montauban (1278) (3).

Guillaume de Valon, frère d'Arnaud le croisé, était archidiacre de Saint-Céré en 1240 (4), et grand archidiacre de Cahors de 1248 à 1262 (5).

---

(1) Archives Nationales, JJ, 11.

(2) Bibliothèque Nationale, fonds Chérin, dossier de Valon.

(3) Manuscrit de Bernard Guy, bibl. de la ville de Toulouse, n° 490, p. 141 à 143.

(4) Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 124, p. 167.

(5) *Gallia Christiana* imprimée en 1715, T. 1, p. 156.

Hugues de Valon, frère également du croisé, fut commandeur de l'ordre du Temple à la Selve en 1256, à Espalion en 1261 et à la Capelle-Livron en 1263 (1).

Hugues de Valon, neveu du précédent, était chevalier de l'ordre du Temple à la Capelle-Livron en 1268 (2).

Guillemette de Valon fut religieuse de l'Hôpital-Beaulieu, ordre de saint Jean de Jérusalem (1298) (3).

Pierre Stéphani, prieur du Vigan en 1285 (4), posa les premières fondations de l'église actuelle et contribua de ses deniers à sa construction.

Raymond Stéphani, son neveu, chanoine du Vigan en 1287 (5), se fit dominicain et devint sous Jean XXII archevêque d'Ephèse (6).

Raymond de Valon, moine bénédictin de Marcillac en 1290, devint plus tard abbé du monastère de Beaulieu (7).

Guillaume de Valon, clerc en 1282-1285, fut chanoine de Cahors en 1289 (8).

---

(1) *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, par A. du Bourg, 1883, p. 552.

(2) *Coutumes de Lacapelle-Livron,* par M. l'abbé Galabert. — *Bulletin historique et philologique*, 1897, p. 5.

(3) Bibliothèque Nationale. fonds Doat, p. 226.

(4) *Miscellanea* de Baluze, T. 1, p. 289.

(5) Archives de la mairie de Gourdon, liasse FF, 7.

(6) Archives du Vatican, Jean XXII, vol. 73, f. 468, ep. 1368.

(7) *Miscellanea* de Baluze, T. 1, p. 303.— Arch.nation. R² 440.

(8) *Miscellanea* de Baluze, T. 4, p. 504, édition 1683.

Aimeric de Valon était aussi chanoine de Cahors en 1289 et en 1304, chanoine de Révélhon, en Italie (9).

A la fin du XIII^e^ siècle, quatre branches se partageaient l'héritage des Stéphani de Valon.

La branche des Valon de Thègra avec les possessions de Rocamadour, Thégra, etc., et une petite part de la seigneurie de Gigouzac, était représentée par *Raymond de Valon*.

Celle des Valon de Lavergne avec les biens de Lavergne, par *Hugues de Valon*.

La branche des Stéphani de Valon de Gigouzac avec les biens de Gigouzac, par *Pierre Stéphani*.

Enfin, celle des Stéphani de Valon de Martel avec le fief de la Raymondie, Bétaille et certains droits à Gigouzac, par *Arnaud Stéphani*.

Nous ne suivrons ici que la branche de Gigouzac représentée de nos jours par les Valon du Quercy et du Limousin.

Branche de GIGOUZAC

Le commencement du XIV^e^ siècle fut pour Gigouzac une ère de prospérité ; *Pierre Stéphani*, le seigneur, recevait les hommages de ses vassaux, entre autres celui de Bernard et Philippe de Carrières (1311), *à genoux et chaperon bas* (6).

(1) *Miscellanea* de Baluze, T. 4, p. 504, édition 1683. — Arch. du Vatican, Benoît XI, n° 982.

(2) Bibliothèque Nationale, pièce originale, V. 1079, dossier 24,857, n° 2.

Cette tranquillité fut un moment troublée par un incident local. Les chevaliers voisins étant venus *(violentes et cum armis)* causer des dommages (sur sa personne et dans ses biens) à *Raymond de Valon*, coseigneur de Gigouzac, ce dernier fut obligé de se réfugier dans le château paternel. Il demanda réparation au roi et la cour lui donna raison en condamnant les coupables (1).

Raymond Stéphani, fils et successeur de Pierre à Gigouzac, épousa, vers 1305, Bertrande de Vassal, fille de Sicard et d'Aloïs d'Engoulème.

Par traité de 1285, tout le ressort de la baronnie de Mechmont comprenant Gigouzac avait été assigné, entre autres choses, au roi d'Angleterre pour ces trois mille livres de revenus sur des terres que lui cédait le roi de France en vertu du traité de 1258. — Dès ce moment, Gigouzac passa sous la domination anglaise et y resta de longues années. C'est probablement à cause de cette circonstance que Raymond Stéphani obtint, en 1330, des faveurs d'Edouard III en récompense des services que son frère Bernard, le notaire apostolique, avait rendus à ce monarque (2).

Vers cette époque, les Papes s'établirent à Avignon et durant leur séjour dans cette ville, les Stéphani jouèrent un rôle important à la cour pontifi-

(1) Extrait des *Olim,* T. 3, p. 725.

(2) Archives du Public-Record-Office (Londres), Vascon Rolls, rouleau 43.

cale. Ils s'y trouvèrent surtout nombreux sous le règne de Jean XXII. Les principaux furent :

Raymond Stéphani, dominicain, nonce en Chypre et en Arménie (1317-1321), archevêque d'Ephèse (1322) (1).

Bernard Stéphani, nonce en Sicile (2).

Guillaume de Valon, écuyer de la chambre papale (3).

Pierre Stéphani, chapelain du Pape, nonce en Sicile (4).

Pons Stéphani, nonce en Italie (5).

Raymond Stéphani, seigneur de Gigouzac, et *Pierre,* son fils, damoiseaux du Pape (6).

Gisbert Stéphani, frère de Raymond, épousa une nièce du pape Jean XXII.

Bernard Stéphani, frère de Raymond, seigneur de Gigouzac, fut protonotaire apostolique et eut un rôle important sous Jean XXII, Clément VI et Innocent VI. On le combla de canonicats et prébendes en 1321, 1322, 1323, 1325, 1326 ; il devint protonotaire en 1327 et fut élu évêque de Riez le 29 mai 1329. En 1330, il assistait comme témoin à

---

(1) Archives du Vatican, Jean XXII, registre 73, ep. 1368, fol. 468.

(2) Archives du Vatican, Jean XXII, registre 75, ep. 1688.

(3) Archives du Vatican, Jean XXII, *Introïtus et exitus cameræ apostolicæ*, registre 53, f. 5.

(4) Archives du Vatican, Jean XXII, vol. 40, f. 118.

(5) Clément VI, registre Aven. vol. 73, fol. 438.

(6) Archives du Vatican, Innocent VI, suppl. 26, fol. 103.

l'abjuration de l'antipape de Corbières (1). Il assista aussi aux derniers moments de Jean XXII et fut l'un des témoins de ses dernières volontés (2). Il reçut enfin plusieurs lettres du roi d'Angleterre, Edouard III, dans lesquelles le monarque lui témoigne une grande considération (3).

Raymond Stéphani, nonce en Allemagne et en Italie (4), fut chargé par Jean XXII de l'importante mission d'aller chercher à Pise l'antipape de Corbières et c'est lui qui le ramena à Avignon aux pieds du vrai pape, en 1330 (5).

Sous Clément VI et Innocent VI, on retrouve à la cour pontificale *Bernard Stéphani* toujours protonotaire apostolique, *Raymond* et *Pierre Stéphani*, damoiseaux du Pape, *Jean,* fils de Pierre, qui fut évêque de Toulon, et *Arnaud Stéphani*, fils de Gisbert (6).

Vers le même temps, en Quercy, *Raymond de Valon,* bénédictin, devint abbé de Beaulieu en 1327 (7).

Deux *Albria de Valon* furent religieuses, l'une au

---

(1) Archives du Vatican, Jean XXII, armar. XXXIV, T. 2, f. 44.

(2) Archives du Vatican, Jean XXII, *miscellanea cameralia collect.* n° 380.

(3) Rymer : *Fœdera litteræ et acta publica,* T. 2, 1317 à 1327, extrait des originaux de la Tour de Londres.

(4) Arch. Vatic. Jean XXII, *Introïtus et exitus*, registre 84, fol. 66 et 67.

(5) Baluze, *Vie des Papes d'Avignon*, T. 1, p. 142.

(6) Regist. Solut. 31, fol. 241.

(7) Archives Nationales, R^2 440.

couvent de la Daurade à Cahors (1), l'autre au couvent de l'Hôpital-Beaulieu, 1347 (2).

Raymond Stéphani, après de longs services à la cour pontificale, mourut à Gigouzac en 1348, entouré de son fils Pierre et de son frère Bernard, venus tous deux d'Avignon.

Raymond laissait un héritage considérable, une situation si importante que vingt ans plus tard, son petit-fils, Jean, rendra hommage pour sa seigneurie de Gigouzac : « *tanquam baro* ».

C'est pendant cette période de brillante prospérité que les seigneurs de Gigouzac restaurèrent et agrandirent l'église où un grand nombre des leurs reposent dans le tombeau dont il a été déjà parlé et dans la chapellenie fondée par eux et considérablement accrue à ce moment (3).

Pierre Stéphani, fils de Raymond, lui succéda à Gigouzac. Il est resté à la cour pontificale, en qualité de damoiseau, au moins jusqu'en 1361, date de la mort de son oncle Bernard, le protonotaire.

Au XIV^e^ siècle, la famille de Valon était alliée aux familles de Gasc, de Vérolh, de Vassal, d'Engoulême, de La Roque, de Saint-Clair, de Duèse, de Clairmont (de Linars, plus tard Clair-

---

(1) Archives Vatic. Jean XXII, Av. 24, f. 148.

(2) *Vie de Sainte Fleur*, par l'abbé Lacarrière, parue en 1871, p. 107.

(3) Archives du Vatican, reg. Av. 99, f. 240

mont-Toucheboeuf), de Goudou, de Cavagnac, Beraldi, Marquesii, de Garis, de Belcastel, etc. (1).

Avec la seconde moitié du XIV[e] siècle commence la guerre de Cent ans, période glorieuse pour les Stéphani de Valon par leur courage et leur grand attachement au roi et à leur pays, mais désastreuse au point de vue matériel.

En 1346, le fils aîné du roi de France convoqua tous les nobles du Quercy pour combattre les Anglais qui menaçaient la province. — Les Stéphani de Valon répondirent à cet appel. — Plus tard, le château de Gigouzac fut attaqué par les Anglais, pris et pillé une première fois en 1360, une seconde fois en 1368. Selon toute probabilité, Pierre Stéphani mourut alors en défendant son patrimoine. Son fils et héritier *Jean,* le futur évêque, ne put rentrer dans son foyer qu'après 12 ans d'exil.

Jean avait une grande situation à la cour pontificale. Il succéda à son oncle Bernard dans la charge de protonotaire, en 1361, et fut son héritier universel. Lors du retour des Papes à Rome, il les suivit et, le 27 septembre 1368, fut nommé évêque de Toulon. Les bulles mentionnent

---

(1) Archives du Vatican, suppl. 23, f. 58 ; suppl. 27, f. 215 ; suppl. 14, f. 141 et 38 ; suppl. 3, f. 133.

l'éloge qu'Urbain V fait de sa personne, de ses dons et vertus. Il avait à peine trente-cinq ans.

Le 9 décembre 1371, il rendit hommage à l'évêque de Cahors pour ses biens du Quercy. La teneur de ce document (1) montre l'importance de la seigneurie de Gigouzac. Jean rend hommage pour ses possessions : « *cum mero et mixto imperio, tanquam baro, et altum et bassum imperium et dominium*, etc... ». Mais l'acte ne contient la fixation d'aucune redevance ni devoir envers l'évêque ; il n'est que conditionnel et marque des réserves qui prouvent que les seigneurs de Gigouzac n'admettaient pas la suzeraineté des évêques. — En effet, ils n'ont jamais cessé d'affirmer qu'ils ne devaient l'hommage « *qu'au roi et non à autre* » (2).

Cependant, à la mort de Jean, le 8 décembre 1394, la guerre et les pillages avaient bien affaibli la situation de la seigneurie. Avec lui s'éteignit la branche aînée des Stéphani de Valon. Son héritier et proche parent, *Raymond de Valon*, lui succéda à Gigouzac.

Raymond, fils de Pierre Stéphani de Valon et de Cécile de Valon de Thégra, restaura le château et rétablit en partie les revenus du domaine. Il maria son fils, *Jean*, à Anthonie de Miers, le 25 novembre 1398, et ce dernier, après la mort de son père (1402 ou 1403), prit la direction de la sei-

(1) Archives de la Préfecture du Lot, Série G, liasse 1.
(2) Archives de la famille de Valon.

gneurie. — Les bandes anglaises désolaient toujours le pays. Jean profita d'un moment de répit pour remettre ses murailles en état de défense. Attaqué à la fin de 1405, il repoussa plusieurs assauts ; mais vaincu par le nombre, son château fut pillé et tout le pays ravagé à tel point qu'il devint presque inhabité (1). Jean se retira alors au château de Miers, chez son beau-père.

Durant cette période troublée, la famille donna encore à l'Eglise plusieurs prêtres et religieux :

Arnaud Stéphani, moine augustin à Figeac, 1400 (2).

Jean de Valon, moine augustin à Figeac (1390-1394), puis prieur du couvent de Cahors (1395), prieur à Figeac (1397), etc. (3).

Jean de Valon, moine en 1400 (4).

Pierre de Valon reçut promesse d'un canonicat en 1394 ; il fut chanoine de Cahors avant 1311, du Tescou en 1423 et évêque de Lectoure en 1425 (5).

Le 13 mars 1408 eut lieu une transaction importante entre *Jean de Valon*, seigneur de Gigouzac et coseigneur de Thégra, et *Bernard Stéphani de Valon*, seigneur de Thégra et coseigneur de Gigouzac, par

(1) Archives du Vatican, reg. coll. n° 91.
(2) Archives de la famille de Valon.
(3) Archives de la famille de Valon.
(4) Archives de la famille de Valon.
(5) Arch. Vat. Benoît XIII, R. suppl. 77, f° 202. — Martin V, livre 122, f° 234.

laquelle ils échangèrent leurs biens. — Jean devint seigneur de Thégra et Bernard, seigneur de Gigouzac (1). Ainsi finit l'indivision qui régnait depuis longtemps au sujet du partage de ces deux seigneuries.

A cette époque, le nom patronymique « *Stéphani* » fut définitivement abandonné.

Guérin de Valon, qui avait soutenu plusieurs sièges dans son château de Thégra, était mort sans postérité, laissant son héritage à Bernard Stéphani avec charge de continuer le nom et les armes de Valon. — En cédant Thégra à Jean de Valon, Bernard ne manquait pas à ses engagements puisque Jean portait aussi le nom et les armes de Valon. Par suite de cet héritage, les enfants de Bernard ne s'appelleront plus Stéphani, et à Gigouzac comme à Thégra on ne trouvera en Quercy, à partir de 1410, que le nom de Valon seul.

Bernard, le nouveau seigneur de Gigouzac, appartenait à la branche des Stéphani de Valon de Martel et descendait de Bernard Stéphani et de Guillemette de Valon.

Arnaud Stéphani, l'auteur de cette branche, héritier des Gasc à partir de 1282, vint s'établir à

---

(1) L'acte original est dans les archives de la famille de Valon ; il donne toutes les possessions de la famille à cette époque.

Bétaille dans le château de cette famille qui s'appela depuis « d'Estève » et plus tard « de Valon » (1).

Bernard, fils d'Arnaud, lui succéda à Bétaille ; on voit d'après un document passé à Martel, qu'il possédait dans cette ville le grand hôtel de la Raymondie et d'autres immeubles (2).

Pierre Stéphani, son fils, coseigneur de Gigouzac, rendit hommage au vicomte de Turenne pour la Raymondie. Il mourut en 1361 (3).

Jean Stéphani, fils et héritier de Pierre, se maria avec N... de Belcastel, vers 1350 ; il rendit hommage à l'évêque de Tulle, le 23 avril 1362, pour ses possessions de Belcastel (4), et au vicomte de Turenne, le 9 juillet 1362, pour tout ce qu'il avait à Martel et dans la vicomté (5).

Bernard Stéphani de Valon, fils de Jean, qui échangea Thégra pour Gigouzac en 1408, épousa, vers 1375, Florence de Neuvic de Champiers (6). — Ce mariage qui l'alliait aux familles de Rochefort (Saint-Angel et Saint-Martial), d'Ussel, de Gimel, de Scorailles, etc., eut pour résultat : 1° La formation de deux branches, l'une en Quercy, l'autre en

---

(1) Archives de la famille d'Ambert.

(2) *Répertoire des titres de la maison consulaire de Martel* (Archives de M. Maturié).

(3) Archives Nationales, régistre Q1, 1461.

(4) Bibliothèque Nationale, fonds Baluze, vol. 259, p. 16.

(5) Archives Nationales, régistre Q1, 1461.

(6) *Dictionnaire* de la Chesnaye-des-Bois, T. 2, article Boucheron.

Limousin ; 2° l'accroissement du patrimoine par l'héritage des terres de Champiers et du Boucheron en Limousin.

Les hordes anglaises désolant toujours le pays, Bernard Stéphani de Valon resta quelque temps, après la transaction de 1408, sans pouvoir rentrer dans son château de Gigouzac. Il en prit possession vers 1410. La même année, les compagnies anglaises vinrent l'assiéger. Bernard se défendit pendant trois ans avec ses fils Guischard, Pierre et Guillaume ; mais privé de secours, le château fut pris fin 1413 ou commencement 1414, et Bernard mourut dans cette lutte acharnée ainsi que son fils Guillaume (1).

Il laissait trois fils survivants :

1° *Guérin* marié à Philippie Mourina, du pays de la Marche, par contrat du 24 février 1400 (n. s.) ; il reçut à cette occasion de Maragde d'Ussel, sa parente, la terre du Boucheron. Il tenait déjà de son grand-père maternel la seigneurie de Champiers. Il s'établit dès ce moment en Limousin où il ne porta plus que les noms et armes de Champiers et du Boucheron selon l'obligation qui lui en avait été faite.

2° *Guischard* et 3° *Pierre* qui gardèrent les possessions du Quercy.

---

(1) *Nobiliaire d'Auvergne*, par Bouillet, T. 4.

Gigouzac étant toujours au pouvoir des anglais, Guischard et Pierre habitèrent Cahors. — En 1416, Pierre de Valon fut député par les états du Quercy au roi de France pour lui exposer la triste situation du pays et lui demander un prompt secours (1). Il fut juge mage du Quercy en même temps que Pierre Gallard de Brassac, Jean de la Roche d'Agout et Charles de Bourbon (2), puis lieutenant du sénéchal de Quercy. En cette qualité, il fut chargé, en 1420, par le Dauphin de recevoir en son nom l'amende honorable de Jean et Antoine Roger de Comminges, coseigneurs de Bruniquel, coupables d'avoir porté les armes dans les rangs Anglais, et de leur rendre la liberté. Le récit fort curieux de cet épisode se trouve dans les archives municipales de Bruniquel, cote AA, 8 (3).

En décembre 1420, le Dauphin passant à Montauban y reçut ses partisans fidèles et parmi eux *Pierre de Valon* auquel il donna en récompense de ses services une gratification de 200 livres tournois (4). Plus tard, Pierre se fit prêtre ; il était en même temps chanoine de Cahors, du Tescou et doyen de l'Isle en Jourdain. Conseiller intime et apprécié de

---

(1) Note sur les états du Quercy, publiée par M. G. Baudel, *Annuaire du Lot*, 1880.

(2) *Généalogie de la maison de Gallard de Brassac*, T. 4, 2e partie.

(3) *Histoire de Bruniquel*, publiée par M. Dumas de Rauly Bulletin de l'Académie de Montauban, 1893.

(4) *Dictionnaire* de la Chesnaye-des-Bois, T. 2, article Boucheron.

Jean d'Armagnac, il fut nommé chancelier de son comté en 1425, poste très important qu'il occupa peu de temps, car il devint évêque de Lectoure la même année et mourut en 1426 (1).

Guischard de Valon resta en Quercy le dernier représentant des Valon de Gigouzac. Il hérita, après 1420, des biens de Gamude de Vassal à Belcastel, Loupiac, Rocamadour, Saint-Clair, Saint-Amaran et Saint-Circ-de-Bel-Arbre, Gourdon, Saint-Michel de Bannières, Condat, etc. Cet héritage avait plus de surface que de fond à cause de la ruine du pays et donna lieu à des procès dont l'un dura jusqu'en 1480. — Cette époque troublée ne nous a laissé que peu de documents sur ce personnage, victime des guerres anglaises ; toujours est-il qu'il ne vivait pas en 1432. On ne sait pas non plus grand chose sur son fils, *Guillaume*, qui lui avait succédé avant 1433. Il mourut avant 1440, dans la lutte acharnée qui précéda la fin de l'interminable guerre. — Son oncle, *Guérin de Valon de Champiers*, recueillit alors sa succession en vertu des clauses testamentaires de Gamude de Vassal.

En réunissant ainsi sur sa tête les héritages du Quercy et du Limousin, Guérin assumait la charge de perpétuer deux anciennes maisons ; aussi le voit-on porter en Limousin le nom et les armes de Champiers et du Boucheron, et en Quercy, le nom

(3) Archives du Tarn-et-Garonne, série A, fonds d'Armagnac.

et les armes de Valon. Ses enfants seront, suivant les lieux, appelés *de Valon* alias du Boucheron ou *du Boucheron* alias de Valon. — L'ensemble de ces possessions formait un patrimoine considérable et dans les actes Guérin est qualifié : « *nobilis et potens vir* ».

Nous arrivons à la fin de la guerre de Cent ans. Le pays, délivré des Anglais, est ravagé, presque désert. Plusieurs actes montrent Guérin inféodant de nouveau ses terres. Celui qui concerne Gigouzac est du 14 janvier 1451 (n.s.). Il y est dit que Guérin de Valon garda devers lui la justice haute, basse et moyenne, toute espèce de juridiction, les droits de lods et ventes, les cens, rentes et tous les autres droits seigneuriaux. Il se réserva également le droit de construire à côté de son château de Gigouzac un moulin qui s'appela *moulin de Valon* et sur lequel il mit ses armoiries que l'on y voit encore de nos jours. — Les emphytéotes, de leur côté, promirent d'être bons et loyaux feudataires, de venir en aide au seigneur qui percevrait la taille, aux quatre cas, savoir : douze écus d'or quand il marierait sa fille, serait fait prisonnier, ferait le voyage d'outre-mer ou lorsque son fils aîné serait armé chevalier... ; de faire guet et garde au château en temps de guerre, etc. (1).

(1) Extrait tiré de la transaction passée, en août 1635, entre Jean-Guy du Bousquet, seigneur de Gigouzac, et les habitants

Guérin, de son vivant, partagea ses possessions entre ses deux fils *Agnet* et *Jacques*. — Il donna par testament à Agnet, l'aîné, les seigneuries du Boucheron et de Champiers, toutes les autres possessions du Limousin et en plus la Raymondie, les biens de Rocamadour et tous ceux compris entre le haut Quercy, la Dordogne et le bas Limousin (1). D'autre part, par acte du 20 mars 1451, il fit donation à *Jacques de Valon*, son fils naturel et légitime, du lieu, château et paroisse de Gigouzac, du lieu et paroisse de Saint-Amaran avec toute justice haute, moyenne et basse, du lieu et château de Saint-Circ-de-Bel-Arbre, du lieu et paroisse de Loupiac et de Belcastel.

Guérin avait neuf enfants, comme en témoigne le testament de sa femme, Philippie Mourina (1). Quatre embrassèrent la carrière religieuse.

Agnet de Champiers qui lui succéda en Limousin n'eut qu'une fille, *Françoise*, qu'il fit son héritière universelle et qui par son mariage avec Louis de Rollat porta dans cette famille tout l'héritage de la branche Limousine des Valon, à savoir : les seigneuries du Boucheron, Champiers, la Raymondie, etc. (1).

---

du dit lieu. — Dénombrement de Pierre de Filhol, seigneur de Gigouzac, du 16 octobre 1671 (archives de la préfecture du Tarn-et-Garonne).

(1) Bibliothèque Nationale, fonds Chérin, *preuves de cour*, dossier de Valon.

Jacques de Valon continua la lignée à Gigouzac. Il se maria comme ses prédécesseurs en Limousin et comme eux aussi continua à porter dans cette province les noms du Boucheron et de Champiers.

Par acte du 3 avril 1453, il épousa Huguette de Beynette, fille de feu Hugues, seigneur d'Ambrugeac, et de Marguerite de Saint-Hippolyte. Dans le contrat, il fut stipulé que Jacques et ses descendants porteraient le nom *d'Ambrugeac*. Il continua en Quercy les arrentements commencés par son père, entre autres celui concernant la terre du Py où il est rappelé que le moulin et le domaine du Py étaient nobles de toute ancienneté et que les Valon en exerçaient la justice « *ab omni ævo* ». Il termina nombre de différends et procès, entre autres celui provenant de la succession de Gamude de Vassal.

En 1467, lors de la levée de troupes ordonnée par Louis XI pour empêcher une nouvelle descente des Anglais à Bordeaux, plusieurs nobles du Quercy et du Limousin furent convoqués par les sénéchaux. Agnet du Boucheron et Jacques de Valon, fidèles aux traditions de leur famille, répondirent à l'appel. Le premier figure dans la montre passée en Limousin par le commissaire de Louis XI (1471) (1), et il y est dénommé : « *Mes-*

(1) *Archives historiques de la Corrèze* publiées par M. Clément Simon, dans le bulletin archéologique de Brive, T. XI, p. 279 et 298.

sire Agnet de Boscharroux, chevalier, seigneur du « dit lieu, homme d'arme à lance fournie ». La lance fournie représentait six combattants, dont deux ou quatre à cheval, le chevalier et l'écuyer toujours montés.

Jacques de Valon, avant de partir, fit son testament (1). Dans cet acte en date du 20 septembre 1468, où il est appelé « *noble homme, Jacques de « Valon alias del Bocheyro, seigneur de Gigouzac, « de Saint-Amaran et d'Ambrugeac,* etc... » il fait son fils, Pierre, son héritier universel. Il laissa deux fils : *Pierre* déjà nommé, auteur des Valon restés en Quercy et *Bertrand,* auteur des Valon établis en Limousin.

Ce dernier se maria en Limousin et hérita de sa mère des seigneuries d'Ambrugeac et de Saint-Hippolyte qui constituèrent un nouveau patrimoine en Limousin juste au moment où celui de Champiers et du Boucheron échappait à la famille de Valon.

Là est le point de séparation de deux branches qui se continuent de nos jours. La séparation commença dès 1480 ; à cette époque, *les Valon d'Ambrugeac et de Saint-Hippolyte* s'établirent définitivement en Limousin et *les Valon de Gigouzac-Saint-Amaran* restèrent en Quercy.

---

(1) Bibliothèque Nationale, fonds Chérin, *preuves de cour*, dossier de Valon.

Droits sur la vente des sportelles à Rocamadour. — Le commandeur Jean de VALON

Nous avons laissé de côté dans ce rapide aperçu les branches de Lavergne et de Thégra. Nous dirons cependant un mot des droits que les Valon de Thégra avaient à Rocamadour, auxquels les Valon de Gigouzac ne furent pas étrangers.

Ces droits consistaient dans la vente de la moitié des sportelles. Ils furent cédés aux Valon en retour des services rendus par eux comme protecteurs du Pèlerinage ou comme viguiers des abbés de Rocamadour (1) ; ils s'accrurent sensiblement du temps de Jean XXII. Ce pape avait érigé en 1317 l'abbaye de Tulle en évêché. Les deux premiers évêques furent : Arnaud de Saint-Astier et son neveu, Arnaud de Clairmont, parents des Valon. Les prélats de Tulle, comme auparavant les abbés, remplissaient les fonctions d'abbés de Rocamadour. Sous le pontificat de Jean XXII, les Valon de Gigouzac jouissaient d'une situation prépondérante à la cour d'Avignon ; ils rendirent alors de signalés services aux Clairmont (2). C'est en retour que les Saint-Astier et Clairmont, abbés

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Tulle*, par J.-B. Champeval, publié dans le bulletin archéologique de Brive, T. 22, 3e livraison, p. 438.

(2) Archives du Vatican, Av. 42, f. 213 ; suppl. 31, f. 250, etc.

chapelle des Valon de Thégra (1). Ce fut le tombeau des Valon décédés au Pèlerinage de 1420 à 1450 et c'est là où fut enseveli le commandeur Jean de Valon.

Celui-ci, fils d'Adhémard et de Marguerite de Guiscard, naquit vers 1440, à Rocamadour, dans « *la maison forte* » et non au château de Thégra alors au pouvoir des Anglais. Parent par sa mère du grand maître de Rhodes, Pierre d'Aubusson, Jean de Valon entra dans l'ordre de saint Jean de Jérusalem vers 1460. Attaché à la personne de Pierre d'Aubusson, il se trouvait à Rhodes lors du siège fameux de cette île qui brisa l'effort de l'Islamisme et sauva Rome et la chrétienté (1480). Il y resta pendant vingt ans et devint successivement commandeur de Beaulieu en Provence (1489), de Bordeaux (1494), de Sallebruneau en Bazadais (1495), et précepteur du Bastid et du Cross en Quercy (1495) (2). Par acte en date de 1516, fait au château du Cross, où il s'était retiré, Jean de Valon demanda d'être enseveli à Rocamadour dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste pour laquelle il constitua une rente de cinq cents livres (3). Il mourut en 1518 et on lui éleva un magnifique mausolée. Par le souvenir de la

(1) Archives de la famille de Valon.

(2) Archives de Malte, R. nos 75, 76, 77, 78.

(3) Archives de Valon, Château de Saint-Priest (Corrèze).

défense de Rhodes et celui des grands ordres religieux qu'il représente, le commandeur Jean de Valon est un des témoins du caractère chevaleresque du Pèlerinage. Son tombeau, presqu'en ruines au XIX[e] siècle, fut restauré en 1880, par les soins d'Arthur de Valon, député du Lot.

Branche de GIGOUZAC-SAINT-AMARAN

La seigneurie de Gigouzac ne se releva jamais entièrement du coup que lui avait porté la guerre de cent ans. Des causes multiples et surtout la faveur accordée dans les testaments à la branche des Valon du Limousin vinrent encore l'affaiblir ; les guerres d'Italie achèveront de la ruiner. Les Valon de Gigouzac ne reculeront devant aucune épreuve, ni aucun sacrifice. Ils verseront leur sang pour leur foi, leur pays et leur roi.

Pierre de Valon, fils de Jacques, épousa en 1482 Sobirane de Rochefort (1) ; dans le contrat de mariage il est qualifié : *seigneur de Gigouzac et d'Ambrugeac.* Il prit part à la première guerre d'Italie comme en témoigne la procuration qu'il donna à sa femme pour la gestion de Gigouzac pendant son absence, et mourut dans la seconde

(1) L'original du contrat de mariage est dans les archives du comte Bertrand de Valon, Château de Saint-Priest (Corrèze).

guerre d'Italie, en 1502, à peine âgé de quarante-cinq ans. Il laissait le fief seigneurial dans une situation peu brillante.

Agnet de Valon, son fils aîné, marié à Catherine de Gourdon (1501) (1), garda Gigouzac et comme le mauvais état de la seigneurie empirait, il fut obligé de faire plusieurs aliénations pour sauvegarder la maison paternelle (2). Il mourut à la bataille de Pavie en 1525.

Son fils, *Antoine,* se maria avec Jeanne de Montlauzun, vers 1525 (3), et ne resta guère à Gigouzac. Obligé lui aussi d'aller aux guerres d'Italie, il y succomba tout jeune en 1536.

Guy de Valon, fils du précédent, épousa Isabeau du Bousquet en 1550 ; sa vie fut remplie d'épreuves de toutes sortes. Il guerroya comme ses prédécesseurs en Italie et rentra à Gigouzac quand la paix fut conclue. Mais dès que les guerres de religion éclatèrent, son bras s'arma de nouveau pour la défense de la foi. Enrôlé dans l'armée de Blaise de Montluc, son parent, il trouva, jeune encore, une mort glorieuse en montant à l'assaut de Montauban occupé par les protestants (1562) (4). Il

(1) (2) (3) Archives de la famille de Valon.

(4) *Histoire du Quercy*, par G. Lacoste, T. 4, p. 173. — *Guy* s'était marié en 1550 (minutes de l'étude de m^e^ Saint-Plancat, notaire de Villemur), il fit son testament en 1554, par lequel il laissa tous ses biens à Jacques, son fils, et à défaut, à Jeanne, sa sœur, ou à autres, et déshérita les Valon de Gigouzac-Saint-Amaran (archives du Tarn-et-Garonne, série E).

n'eut qu'un fils, *Jacques*, qui mourut avant vingt ans et avec lui s'éteignit la branche directe de Gigouzac. Sa mère, Isabeau du Bousquet, qui avait hérité en partie de la seigneurie et acquis le reste, la porta dans la famille du Bousquet.

La famille déshéritée et ruinée se retira à Saint-Clair et Saint-Amaran. — *Jean de Valon*, fils de Pierre et de Sobirane de Rochefort, avait eu pour sa part les biens que sa famille possédait dans ces deux localités et c'est lui qui forma la branche de Gigouzac-Saint-Amaran. Il avait assisté comme témoin, en 1537, au contrat de mariage de son neveu, Léonet de Valon du Boucheron avec Lucque de Montclar (1). Il s'était marié en 1516 à Comtesse de David et ne vivait plus en 1545 (2). Il fut enseveli dans l'église de Saint-Clair (près Gourdon) où son tombeau existe encore. Il laissa plusieurs enfants entre autres *Pierre* qui garda les possessions de Saint-Amaran et *Blaise* celles de Saint-Clair et Gourdon.

Pierre épousa N. de Pugnet vers 1545 et continua la branche des Valon de Gigouzac-Saint-Amaran, seule survivante en Quercy à la fin du XVI[e] siècle. Elle traversa alors une période difficile, mais quoi-

(1) Archives du comte Bertrand de Valon (château de Saint-Priest).
(2) Archives de la famille de Valon.

que dans une situation modeste, elle conserva toujours ses traditions et son esprit chevaleresque.

La famille resta à Saint-Chamarand jusqu'en 1714. Durant cet intervalle, plusieurs générations s'y succédèrent : *Jean-Bernard,* marié avec Marguerite du Cloup ; *Pierre* avec Antoinette de Puylaroque ; *Bernard* avec N. de Pugnet ; *Pierre* avec Jeanne d'Arènes (on l'appelait *l'écuyer* en souvenir du passé de sa famille), et *Bernard*, marié avec Anne de Boissonnet. *Pierre,* fils de ce dernier, dit le capitaine de chevau-légers, prit part aux dernières guerres de Louis XIV. Il abandonna Saint-Chamarand à la suite de son mariage avec Claire de Montal, héritière par sa mère d'une partie des biens des Gourdon de Ginouilhac-Vaillac et vint se fixer à Vaillac en 1714.

Son fils *François,* marié à Agnès de Lapize le 21 février 1746, continua la lignée. Après lui vint *Pierre* qui épousa Anne de Sudres en 1773 et forma deux branches : l'aînée vint s'établir à Lamostonie et la seconde resta à Vaillac. L'une et l'autre se continuent de nos jours.

Les Valon de Gigouzac avaient porté jadis les éperons d'or et brillé aux siècles rudes et périlleux ; leurs descendants en Quercy ne connurent guère les élégances des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et ne portèrent pas *le talon rouge* ; mais quand vint le danger pour la patrie et qu'après la Révolution

l'invasion menaça la France, la vieille race ne faillit pas à ses traditions. *François de Valon* de Lamostonie, fils de Pierre, s'engagea comme volontaire en 1792, prit brillamment part aux campagnes de Hollande et du Rhin et gagna à dix-neuf ans le grade d'officier.— Il se retira ensuite à Lamostonie. Marié en 1801 à Marie-Delphine Baldy (femme au grand cœur et mère admirable), il laissa une nombreuse famille.

Son fils aîné, *Pierre-Alphonse*, garda Lamostonie. — *Stanislas*, son frère, se fixa à Catus à la suite de l'héritage de son oncle maternel et forma le rameau des Valon de Catus.

Avec le XIX^e^ siècle, les Valon de Gigouzac-Saint-Amaran prirent un nouvel essor. Vivifiés par l'esprit chrétien et la flamme des traditions, ils eurent l'ambition d'être dignes de leur passé. — Pierre-Alphonse de Valon, fils de François, fut l'inspirateur de cette sorte de résurrection familiale.

Il laissa deux fils : *Ernest* qui lui succéda à Lamostonie et *Arthur*, auteur de la branche des Valon de Cahors.

Arthur de Valon (1835-1902) fut durant le XIX^e^ siècle une des plus nobles figures qui incarna les qualités de sa race. — Doué d'une puissante intelligence, d'un esprit élevé, d'une éloquence entraînante, loyal et généreux, il fut un vrai chevalier

des temps modernes, mettant sa parole au service de sa foi et de son pays comme ses ancêtres y mettaient leur épée. D'abord conseiller de préfecture à Gap et à Cahors, il fut élu député du Lot en 1871 au lendemain de nos désastres. Il n'avait rien reçu de l'Empire dans sa puissance et ne montra à ses souverains sa fidélité que dans leur défaite. Arrivant à Bordeaux un des plus jeunes députés de l'Assemblée nationale, il resta fidèle au serment qu'il avait prêté et fut un des huit qui votèrent contre la déchéance de l'empereur prisonnier de l'ennemi. Réélu député en 1876, 1877, 1881 et 1885, il l'était encore en 1889, mais la fraude lui enleva son mandat. — Il lutta constamment pour rétablir son pays dans l'ordre et la paix. En 1871, il arracha à Jules Favre à la tribune l'aveu qu'à Ferrière M. de Bismarck n'avait pas demandé, l'Alsace et la Lorraine, mais seulement Strasbourg et sa banlieue et qu'ainsi le gouvernement de la Défense nationale avait trompé la France en lui faisant croire à la nécessité de la guerre à outrance.

Chrétien par une conviction raisonnée et profonde ; impérialiste par une conception élevée qui lui faisait voir dans l'Empire la garantie de l'ordre dans notre société, sa devise était : « Dieu et l'Empereur ». Mais il sut toujours faire passer l'intérêt supérieur du pays au-dessus de ses sentiments personnels et il ne cessa de lutter contre les lois

iniques qui dès lors voulaient chasser Dieu de notre France. Il fut un des députés qui votèrent pour l'érection de l'église du vœu national à Montmartre. Il s'occupa aussi activement des intérêts matériels du pays.

Les populations du Lot lui vouèrent un attachement qui chez quelques-uns allait jusqu'à une sorte de culte et il jouit du respect et de l'estime de ses adversaires politiques eux-mêmes.

L'empereur Napoléon III, l'Impératrice et le prince Impérial lui témoignèrent une affection tout à fait spéciale.

Le prince Victor-Napoléon l'honora de sa confiance.

Tous ses amis, tous ceux qui le connurent, gardèrent de lui une impression profonde.

Il avait établi dans les églises de nos anciennes possessions de nombreuses fondations pieuses dont la plus importante fut celle de Rocamadour. Il aimait particulièrement ce Pèlerinage et avait une grande dévotion envers la Madone ; il sut la faire partager à la famille, en même temps qu'il ravivait en elle l'esprit de sacrifice et d'union. — Douloureusement éprouvé dans ses plus chères affections, il trouva la force dans sa foi et mourut en chrétien et en vaillant comme il avait vécu, laissant à tous les siens un bel exemple d'honneur et de devoir.

Actuellement, les Valon de Gigouzac-Saint-

Amaran comptent en Quercy plusieurs représentants, à Lamostonie, Cahors, Catus et Vaillac.

Branche des VALON d'AMBRUGEAC et SAINT-HIPPOLYTE

On a déjà vu que *Jacques de Valon* était le point de jonction des deux branches des Valon du Quercy et du Limousin, que *Pierre*, fils de Jacques, était l'auteur des Valon restés en Quercy et *Bertrand*, l'auteur des Valon établis définitivement en Limousin en 1480. — On ne s'étendra pas sur la filiation de cette branche, elle est établie par les preuves de cour dressées par Chérin en décembre 1772 et qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale, fonds Chérin, dossier de Valon. — Ces preuves font connaître leurs alliances. A la fin du XVIII[e] siècle, ils eurent un accroissement de fortune, de magnifiques alliances et obtinrent les honneurs de la cour. Au siècle suivant, leur situation était des plus brillantes. Ils fournirent deux lieutenants généraux, un pair de France en 1823 et deux députés de la Corrèze sous la Restauration et le Gouvernement de Juillet. Cette branche est représentée de nos jours par le comte Bertrand de Valon, marquis d'Ambrugeac, et son frère, le vicomte René de Valon.

Vestiges du Passé

On retrouve encore en Quercy quelques vestiges du passé (*écussons, hôtels, sépultures*), laissés par la famille.

ÉCUSSONS. — Dans l'église *de Thégra* on remarque un écusson (XV^e^ siècle) à la clé de voûte du transept de droite qui porte l'écartelure sur champ mi-creux et mi-plat, c'est la caractéristique des armes des Valon au moyen âge. — A l'extérieur de la même église, on voit un écusson peint (XVI^e^ siècle) dont les couleurs assez bien conservées permettent de reconnaître les armes des Valon : *écartelé d'or et de gueules.*

Dans l'église de *Beyssac* (près Martel), on aperçoit à la clé de voûte de la nef, au point de croisement des transepts, un écusson (seconde moitié du XV^e^ siècle) portant une écartelure (creux et plein) analogue à celle de Thégra.

A Gigouzac, on voit sur l'ancien moulin de Valon un écusson (XV^e^ siècle) avec l'écartelure semblable aux précédents (1).

(1) Ce moulin est mentionné dans l'acte d'inféodation de la terre de Gigouzac du 14 janvier 1451 (n. s.).

A Rocamadour, sur la cheminée de l'ancienne maison de Valon existait jadis un superbe écusson que l'on voit encore dans l'hôtel Sainte-Marie. Son écartelure, différente des autres, est représentée par une croix en relief sur un champ plat. L'écu est de plus accompagné de deux lions et surmonté d'une tête de méduse (première moitié du XVI^e^ siècle).

Enfin, dans l'église de *Saint-Clair* (près Gourdon) on remarque un écusson (XVI^e^ siècle) sur un tombeau de la famille de Valon.

HOTELS. — *Lavergne-Valon ;* il ne reste plus de l'ancien château de Valon qu'une tour (XIV^e^ siècle).

Thégra ; le castel du moyen âge, rasé pendant la guerre de cent ans, a été remplacé par le château actuel assez bien conservé.

Martel ; l'hôtel de ville actuel, ancienne forteresse bâtie par Raymond, vicomte de Turenne, au XIII^e^ siècle, appelée pour ce motif *le grand hôtel de la Raymondie*, a été possédé par les Stéphani de Valon du XIII^e^ au XVI^e^ siècle.

Gigouzac ; il ne reste plus de l'antique demeure seigneuriale qu'une petite tour du mur d'enceinte.

Rocamadour ; on voit encore sur la grand'rue, près la porte de Salmon, les ruines de l'ancienne

maison de Valon ; on l'appelait au XV^e^ siècle *la maison forte* et à partir du XVI^e^ la *maison de l'écu*.

La chapelle Saint-Jean-Baptiste, située sur le parvis Saint-Jean, se nommait au XV^e^ siècle : *la chapelle des Valon de Thégra ;* elle a été démolie il y a trente ans à peine et reconstruite sur le même emplacement.

Saint-Denis (près Gigouzac) ; le château du Py, occupé par les Valon du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, existe encore au point de rencontre des deux vallées d'Uzech et du Vert.

Bétaille ; il ne reste plus trace du château de Valon ; mais jusqu'à la Révolution un quartier du bourg a porté le nom : *d'Estève ou de Valon.*

A *Thégra*, *Lavergne* et *Gigouzac,* certains prés ou terres s'appellent toujours : *de Valon.*

SÉPULTURES. — Dans l'église de *Gigouzac* on remarque à gauche de la nef, sous le clocher, le tombeau (XII^e^ siècle) des Stéphani de Valon.

Au fond de la même église, à gauche, on voit une pierre tombale ornée d'une grande croix à relief (XVI^e^ siècle) qui doit être la tombe de Jacques de Valon, le dernier seigneur de Gigouzac.

Rocamadour ; le tombeau du commandeur Jean de Valon (XVI^e^ siècle), qui se trouvait dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, a été démoli il y a

trente ans et rétabli en 1880 quand la chapelle a été reconstruite.

Thégra ; il ne reste plus trace de la chapelle Saint-Jean-Baptiste qui a servi de tombeau aux Valon de Thégra après la guerre de cent ans.

Dans l'église *de Saint-Clair* on voit dans la chapelle du transept de droite le tombeau (XVI^e^ siècle) des Valon de Gigouzac-Saint-Amaran.

Lavergne-Valon ; on remarquait dans le chœur de l'église, avant les réparations, une pierre tombale ancienne avec le parti ; c'était la sépulture des Valon de Lavergne (1).

Les Valon décédés en Quercy du XII^e^ au XVII^e^ siècle ont été ensevelis dans les églises de *Lavergne-Valon*, *Gigouzac* et *Thégra*.

(1) Au moyen âge, la famille a porté le *parti* ou l'*écartelure ;* mais le *parti* a été plus particulièrement le signe des Valon de Lavergne, tandis que l'écartelure a été le signe des Valon de Gigouzac et de Thégra.